

## ROSI Technology GmbH

### POLITIQUE DU TRAVAIL

#### **Principes de santé et de sécurité au travail, de développement des compétences et d'aménagement de l'environnement de travail à ROSI Technology**

Une culture d'entreprise caractérisée par un comportement de partenariat sur le lieu de travail est la base d'un climat de travail positif au sein de l'entreprise et donc une condition importante pour le succès économique. Le respect et la tolérance font partie de cette culture.

La ROSI définit ainsi les principes fondamentaux et les obligations d'action dans le domaine de la protection du travail.

L'objectif déclaré de la ROSI dans l'accomplissement de son portefeuille de prestations est d'améliorer la santé, de maintenir et de développer, dans la mesure du possible, la performance et la satisfaction au travail de ses collaborateurs.

Les concepts relatifs aux thèmes de cet accord doivent être marqués par l'innovation, la créativité et le savoir-faire de l'entreprise et être appliqués pour créer des synergies.

#### **Orientation fondamentale:**

##### **1. Droit d'association**

Tous les travailleurs ont le droit d'adhérer à tout moment à des syndicats, de former des représentations de travailleurs et d'y exercer leur droit d'adhésion.

ROSI s'engage à communiquer avec ses employés de manière ouverte, constructive et dans un climat de confiance.

##### **2. Organisation de la santé et de la sécurité au travail**

En ce qui concerne la législation, la responsabilité de l'organisation de la santé et de la sécurité au travail incombe aux représentants des organes de ROSI ou aux représentants légaux de chaque société affiliée.

La direction de ROSI peut recourir à la possibilité de se faire informer sur le respect de la SST, sa mise en œuvre et le fonctionnement de l'organisation de la SST, par exemple dans le cadre de revues de direction.

### **3. Protection du travail et de la santé**

ROSI respecte dans tous les cas les normes en vigueur pour un environnement de travail sûr et hygiénique. Cela implique des mesures appropriées pour garantir la santé et la sécurité sur le lieu de travail, afin d'assurer des conditions d'emploi respectueuses de la santé, par exemple par des formations régulières. Dans ce contexte, le supérieur hiérarchique a un rôle d'exemple à jouer.

### **4. Manipulation de substances dangereuses**

L'utilisation de substances dangereuses dans les installations et l'infrastructure des bâtiments peut avoir des répercussions sur la santé des collaborateurs et sur l'environnement. Pour ROSI, il est indispensable d'assumer sa responsabilité de partenaire et de fournisseur de l'industrie automobile internationale en matière de fourniture de prestations respectueuses de l'environnement.

L'objectif est de réduire au maximum l'utilisation de substances dangereuses à la ROSI et, si possible, d'y renoncer totalement. L'objectif est de trouver des solutions alternatives à long terme et respectueuses de l'environnement.

### **5. Qualification des collaborateurs / gestion de carrière**

Les collaborateurs sont qualifiés dans le cadre de leurs tâches afin de pouvoir collaborer activement à la réalisation des objectifs de l'entreprise.

Cela signifie que la ROSI planifie et organise pour ses employés des formations et des séminaires orientés vers les besoins et spécifiques aux groupes cibles, dont l'objectif est de permettre aux employés de se développer sur le plan professionnel et personnel.

Dans le cadre de la formation professionnelle continue des collaborateurs et collaboratrices de la ROSI, des formations sont également dispensées dans la mesure nécessaire sur le thème de la protection et de la défense contre la discrimination, le harcèlement sexuel, le mobbing et les obligations d'agir des supérieurs hiérarchiques. Afin de garantir une approche adéquate de ce thème, ceci s'applique en particulier à tous les collaborateurs et collaboratrices de la ROSI.

### **5. Information**

Le flux d'informations et le dialogue au sein de la ROSI entre les supérieurs hiérarchiques et les services spécialisés ainsi que les éventuelles entreprises extérieures sont les conditions fondamentales pour mettre en place des processus sûrs, créer un climat de travail positif et partenarial et permettre le maintien d'un niveau stable de sécurité et de santé au travail.

## Mise en œuvre et application

### 1. Publicité

La déclaration entre en vigueur dès sa signature et n'est pas rétroactive.

### 2. Coopération par des principes

La ROSI considère cela comme très positif, dans la mesure où ces objectifs et principes sont également ancrés dans la politique d'entreprise de ses partenaires commerciaux. Cela peut grandement favoriser le développement d'une relation commerciale très positive

### 3. Droits des tiers

Aucun tiers ne peut se prévaloir de la présente déclaration.

### 4. Entrée en vigueur

La déclaration entre en vigueur dès sa signature et n'a pas d'effet rétroactif.

## Personne de contact

Si vous avez des questions sur le développement durable et le code de conduite, n'hésitez pas à contacter notre direction.

Stuttgart, le 26.01.2024



Dr.-Ing. Michael Grimm